



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E62320

VALIDE JUSQU'AU 13/12/2026

ÉDITÉ LE

27/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1991

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 05/06/2024

Capital : 12 000

Raison sociale : ELECTRICITE MARCEL BUECHER

160 RUE DU LADHOF
68000 COLMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC COLMAR 91 B 49

Siret : 380 656 041 00023

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5633 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 140748547

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 140748547

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 03 89 79 90 69

Portable : 06 23 85 23 21

Fax : 03 89 79 24 30

Site Internet :

E-mail : michel.gomez@m-buecher.fr

Responsabilité légale :

GOMEZ MICHEL GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/09/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/09/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/06/2021
o Ventilation mécanique	28/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.